PARTENARIAT MONDIAL pour L'EDUCATION

BOD/2017/06 DOC 03
Réunion du Conseil d'administration
6-7 juin 2017
Ottawa, Canada

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Pour décision

Prière de noter : Les documents du Conseil ont un caractère purement délibératif et, conformément à la politique de transparence du GPE, ne constituent pas des documents publics aussi longtemps que le Conseil ne les a pas étudiés en réunion.

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1 Le but de ce document est de présenter au Conseil d'administration un ordre du jour de consentement aux fins d'approbation. Veuillez-vous reporter à la section relative au contexte pour clarifier la signification et le but d'un « agenda de consentement ».

2. DÉCISIONS À L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

BOD/2017/06-XX—Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 1 mars: Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil d'administration à Washington D.C., le 1er mars 2017 telle qu'énoncée dans BOD/2017/06 DOC 03 Annexe 1.

BOD/2017/06-XX — Budget de l'administrateur fiduciaire du fonds du Partenariat global pour l'éducation: Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs de 441 000 dollars pour services fiduciaires rendus du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 telle qu'énoncée dans BOD/2017/06 DOC 03 Annexe 2

3. CONTEXTE

3.1 Un ordre du jour de consentement est une réunion dans laquelle tous les éléments de routine et de décision non-controversés, ne nécessitant pas de délibération et ayant généralement atteint un consensus, sont rassemblés en seul un ordre du jour sans besoin de discussion. Toutes les décisions rassemblées dans l'ordre du jour de consentement sont adoptées à une seule voix. Le Conseil dispose ainsi de davantage de temps pour se concentrer sur les questions stratégiques qui exigent des délibérations.

3.2 Si un membre du Conseil estime qu'un point précis de l'ordre du jour de consentement mérite d'être débattu avant décision, il peut en faire part avant la réunion ou bien au moment où l'ordre du jour de consentement est présenté pour examen par la Présidente. Ce point précis est alors retiré de l'ordre du jour de consentement pour délibération et décision à un stade ultérieur de la réunion.

3.3 Lors de cette réunion, les points suivants font partie de l'ordre du jour de consentement :

- **Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 1 mars (Annexe 1).** Le résumé de la précédente réunion en présentiel du Conseil a été transmis au Conseil en mars et aucun commentaire n'a été reçu.
- **Budget de l'administrateur fiduciaire du fonds du Partenariat global pour l'éducation (Annexe 2)** sollicite l'approbation par le Conseil d'administration du montant estimé des frais administratifs encourus par la Banque mondiale dans le cadre de ses activités d'Administrateur fiduciaire du Fonds du Partenariat global pour l'éducation (le « Fonds du GPE ») du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 et fournit au Conseil d'administration une mise à jour du montant estimé des frais administratifs du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017

4. PRIÈRE DE CONTACTER : Padraig Power (ppower@globalpartnership.org) pour toute information complémentaire.

5. ANNEXES

Annexe 1 : Rapport de la réunion du Conseil d'administration du 1 mars

Annexe 2 : Projet de budget des administrateurs fiduciaires du partenariat global pour l'éducation du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 et mise à jour des budgets approuvés du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

ANNEXE 1

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1er MARS 2017

WASHINGTON (ÉTATS-UNIS)

INTRODUCTION

L'ordre du jour de la réunion du Conseil et les documents y afférents sont consultables sur le site web du Partenariat mondial pour l'éducation (GPE). La liste des participants figure à l'annexe 1.

Le présent compte rendu présente un résumé de haut niveau des principaux résultats et des décisions prises.

1. FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR, ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT ET RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

1.1 La Présidente du Conseil ouvre officiellement la séance à 13 h 50. Elle annonce la nomination des nouveaux membres titulaires et suppléants du Conseil dont le mandat de deux ans débutera à la fin de la réunion : Elyas Abdi Jillaow, Directeur en charge de la coordination et de l'exécution des projets au ministère de l'Éducation du Kenya, Membre suppléant du Conseil pour le groupe constitutif Afrique 1 ; Rabary Andrianiaina Paul, Ministre de l'Éducation nationale de Madagascar, Membre du Conseil suppléant pour le groupe constitutif Afrique 2 ; Joseph Ukei Abango, Ministre de l'Éducation, des Sciences et des Technologies du Soudan du Sud, Membre suppléant du Conseil pour le groupe constitutif Afrique 3 ; Mohammad Asif-uz-Zaman, Secrétaire du ministère de l'Éducation primaire et de masse du Bangladesh, Membre suppléant du Conseil pour le groupe constitutif Asie et Pacifique ; David Otero, Directeur de la stratégie et de la planification du ministère de l'Éducation du Nicaragua, Membre suppléant du Conseil pour le groupe constitutif Amérique latine et Caraïbes ; Nicolai Steen Nielsen, Conseiller en chef pour la coopération multilatérale, les changements climatiques et l'égalité des sexes au ministère des Affaires étrangères du Danemark, Membre suppléant du Conseil pour le groupe constitutif Bailleurs 2 ; Kira Boe, Oxfam Ibis, représentant la fédération Oxfam International, Membre suppléant du Conseil pour le groupe constitutif OSC 1 ; Laura Giannecchini, Coordinatrice régionale du FRESCE, Campagne latino-américaine pour le droit à l'éducation (CLADE), Membre du Conseil pour le groupe constitutif OSC 2 ; Juliet Sasagah Wajega, Secrétaire générale adjointe de l'Union nationale des enseignants d'Ouganda, Membre du Conseil pour le groupe constitutif OSC 3 ; Jordan Naidoo, Directeur de l'éducation à l'UNESCO, Membre suppléant du Conseil pour le groupe constitutif Organismes multilatéraux 1.

1.2 La Présidente rappelle que le HCR a rejoint le GPE en 2016 au sein du groupe constitutif des Organismes multilatéraux 1, aux côtés de l'UNESCO. À l'époque il a été convenu que dans 12 mois, le HCR rejoindrait l'UNICEF au sein du groupe constitutif des Organismes multilatéraux 2 assumant le rôle de membre suppléant pendant 12 mois (BOD/2016/05 DOC 01).

Rapport de la Directrice générale

1.3 Alice Albright, Directrice générale, fait rapport sur les progrès accomplis et les travaux en cours au Secrétariat.

1.4 Le Secrétariat a recruté des consultants chargés d'examiner les capacités et les processus décisionnaires du Secrétariat afin de le préparer à mettre en œuvre le Cadre de mobilisation et d'allocation des financements et à contribuer efficacement au plan GPE 2020. Cette démarche débouchera sur des recommandations qui seront soumises au Conseil en juin. Même si le Secrétariat a besoin d'être renforcé, la Directrice générale souligne qu'elle est déterminée à maintenir les dépenses de fonctionnement du Secrétariat dans une fourchette de 5 à 7 % du total des dépenses de fonctionnement.

1.5 En ce qui concerne la mise en œuvre du Cadre de mobilisation et d'allocation des financements, elle indique qu'il faudra faire appel à la fois aux capacités et à l'expertise du Partenariat et du Secrétariat, que des efforts de planification, de coordination et de consultation du Partenariat seront nécessaires ainsi qu'un renforcement des modalités institutionnelles et de gouvernance. Elle rappelle que le Conseil a demandé au Secrétariat d'explorer les différentes possibilités en la matière et que des discussions sont en cours avec la Banque mondiale, en sa qualité d'hôte. Du côté de la gouvernance, les progrès passent par un programme à long terme pour le Conseil, une évaluation annuelle du Conseil et des Comités, un effort de renforcement supplémentaire des Comités en faisant appel à des expertises externes en tant que de besoin, l'élaboration d'un cadre de décision et l'intégration du Cadre de mobilisation et d'allocation des financements dans les travaux de gestion des risques.

1.6 Le Secrétariat fait aussi des progrès notables dans d'autres domaines, en particulier le suivi et l'évaluation, ainsi que l'examen de la qualité des financements, grâce à l'arrivée de personnels spécialisés et à des efforts continus d'amélioration des procédures.

1.7 La Directrice générale évoque la prochaine campagne de reconstitution des ressources, qui sera structurée par le Cadre de mobilisation et d'allocation des financements et l'argumentaire en faveur de l'investissement dans le secteur éducatif. Un niveau minimum sera nécessaire pour assurer l'efficacité du GPE et, dans le même temps l'objectif de reconstitution des ressources doit être fixé à un niveau qui reflète l'ambition annoncée pour le GPE dans le rapport de la Commission de l'éducation. La Directrice générale signale que l'argumentaire en faveur de l'investissement sera lancé en avril et que des moments clés sont prévus à l'occasion du sommet du G7 en mai et du sommet du G20 en juillet.

1.8 Elle présente ensuite un aperçu des axes de travail du Secrétariat sur « L'éducation ne peut pas attendre » et sur le projet de mécanisme de Banque multilatérale de développement (BMD) au sein du Cadre de mobilisation et d'allocation des financements. Elle souligne la complémentarité pour le GPE de ces deux axes de travail qui contribuent à la réalisation de l'ODD 4 et dont la mise en œuvre sera coordonnée.

1.9 La Directrice générale termine en expliquant qu'après cinq années à son poste, elle est plus satisfaite que jamais de la situation et se déclare pleinement confiante à l'approche de la campagne de reconstitution des ressources.

Débat

1.10 Les principaux commentaires sont les suivants :

- Certains membres du Conseil notent qu'il est important que le GPE n'adopte pas une position qui soit moins ambitieuse que les niveaux indiqués par la Commission de

l'éducation.

- Des membres soulignent également l'importance d'un alignement des travaux du GPE, du mécanisme de BMD et de l'Éducation ne peut attendre, insistant sur le besoin de définition claire du fonctionnement au niveau des pays.

- L'importance d'une augmentation du financement interne est soulignée. Dans cette optique, un membre soulève la question du rôle du GPE en matière d'imposition interne. D'autres membres notent que si l'imposition est une question importante, il existe d'autres organisations, et d'autres initiatives, qui sont mieux placées pour intervenir activement sur ce plan.

Détournements de fonds

1.11 Matthew Smith, Responsable adjoint de l'équipe de soutien aux pays, fait le point sur les cas de détournements de fonds précédemment signalés au Conseil. À propos des irrégularités présumées dans le processus d'appel d'offres pour la construction d'une école en Ouganda au titre du projet d'amélioration de l'efficacité du système scolaire et du corps enseignant, il indique que l'évaluation se poursuit afin de déterminer si la situation justifie une enquête en bonne et due forme. Au Bénin, un audit de suivi des cantines scolaires a mis en évidence de nouvelles activités frauduleuses dans le cadre de la distribution des kits scolaires et du programme d'alimentation en milieu scolaire. Le rapport d'audit est en cours de finalisation et l'agent partenaire prévoit de lancer un nouvel audit plus tard dans l'année sur le reste du programme. Au Tadjikistan, s'agissant du cas de malversation présumée précédemment présenté au Conseil en tant que « Cas national A » en raison de l'enquête en cours, celle-ci s'est achevée sans que des preuves suffisantes n'aient pu être réunies à l'appui de l'allégation de fraude. L'enquête a toutefois révélé des problèmes en liaison avec les procédures et des contrôles stricts sont recommandés.

Débat

1.12 Les principaux commentaires sont les suivants :

- Une question ayant été posée concernant le niveau d'intervention des groupes locaux des partenaires de l'éducation des pays concernés dans la prévention de futurs cas de malversation, le Secrétariat indique qu'une réponse sera transmise via la liste électronique restreinte réservée aux échanges relatifs aux cas de malversation.

Approbation de l'ordre du jour de consentement (BOD/2017/03 DOC 07)

1.13 La Présidente du Conseil récapitule les points de l'ordre du jour de consentement et appelle les personnes qui le souhaitent à formuler une dernière objection. En l'absence d'objection, elle déclare que l'ordre du jour de consentement est adopté.

1.14 Les décisions suivantes sont approuvées :

BOD/2017/03-01—Rapport de la réunion du Conseil d'administration des 1-2 décembre 2016 : Le Conseil d'administration approuve le rapport de la réunion du Conseil d'administration à Siem Reap, Cambodge, les 1-2 décembre (BOD/2017/03 DOC 07 Annexe 1).

BOD/2017/03-02—Allocation de ressources des Fonds fiduciaires catalytiques à l'appui de l'octroi de financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation (ESPDG) : Le Conseil d'administration autorise l'allocation de ressources du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous et du Fonds fiduciaire catalytique de l'Initiative pour une mise en œuvre accélérée du Programme Éducation pour tous II (« Fonds fiduciaires catalytiques ») à l'appui de l'octroi d'ESPDG ayant dûment été approuvés

selon les directives applicables à ces financements et, à cette fin exclusivement, lève l'exigence de préexistence d'un plan sectoriel de l'éducation endossé qui figure parmi les critères d'allocation desdits Fonds catalytiques fiduciaires.

BOD/2017/03-03—Ajustement des sources des fonds pour l'approbation d'un financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation : Le Conseil d'administration :

1. Rappelle sa décision BOD/2016/12-08 d'approuver une allocation de partie fixe pour un financement de programme sectoriel de l'éducation pour l'Éthiopie de 70 millions de dollars É.-U. avec la Banque mondiale comme agent partenaire, en plus d'une allocation de frais d'agence de 1 225 000 dollars É.-U. (soit 1,75 %).
2. Précise que la source des fonds pour l'allocation de la partie fixe sera de 63 millions de dollars É.-U. provenant du Fonds du GPE et de 7 millions de dollars É.-U. provenant du Fonds fiduciaire catalytique (TF051061).
3. Modifie les frais d'agence de 1,75 % de l'allocation de la partie fixe provenant du Fonds du GPE, entraînant une réduction des frais d'agence de 1 225 000 à 1 102 500 dollars É.-U.

BOD/2017/03-04—Feuille de route pour la mise en œuvre : Le Conseil d'administration, en référence au BOD/2015/12-13, accuse réception de la mise à jour sur la feuille de route pour la mise en œuvre précisant les progrès accomplis dans la réalisation du GPE 2020, telle qu'énoncée dans BOD/2017/03 DOC 07 Annexe 4.

2. RAPPORT DU COMITÉ DES STRATÉGIES ET DES POLITIQUES : FEUILLE DE ROUTE POUR LES STRATÉGIES VIS-À-VIS DU SECTEUR PRIVÉ ET DES FONDATIONS (BOD/2017/03 DOC 08)

2.1 Le président du Comité des stratégies et des politiques (SPC) présente les recommandations du comité relatives à une feuille de route pour les stratégies de collaboration avec le secteur privé et les fondations. Il précise les objectifs de ces stratégies et présente la feuille de route proposée pour les établir.

2.2 La feuille de route comprend plusieurs étapes à mener durant l'année 2017. Au cours des trois premiers mois, un engagement accru dans le Cadre de mobilisation et d'allocation des financements ainsi que des consultations permettront l'élaboration de plans de collaboration avec le secteur privé et les fondations et d'argumentaires en faveur de l'investissement entre avril et novembre ; les stratégies définitives seront présentées au Conseil en décembre.

2.3 Ces stratégies seront alignées sur le Cadre de mobilisation et d'allocation des financements : le secteur privé et les fondations pourraient apporter des financements au niveau national, par le biais du Fonds du GPE et du Fonds à effet de levier. Ils pourraient aussi apporter des financements ciblés par le biais des mécanismes de partage des connaissances et des innovations (KIX) ainsi que des activités de plaidoyer et de responsabilité sociale (ASA).

2.4 Le président du SPC insiste sur certains points importants : les stratégies finalement arrêtées devront être en phase avec les principes du GPE en matière de participation des entreprises et de conflits d'intérêt ; elles devront comprendre un cadre de réduction des risques ; elles devront être intégrées à la structure de gouvernance et axées sur des collaborations stratégiques ; elles devront à la fois impliquer les groupes locaux des partenaires de l'éducation et assurer l'appropriation par les pays.

Débat

2.5 Les principaux commentaires sont les suivants :

- Les membres du Conseil manifestent un fort soutien à la feuille de route et aux stratégies proposées.
- La représentante des fondations partenaires souligne qu'un grand partenariat pourra être obtenu par l'élaboration de stratégies qui marqueront un important pas en avant. Elle note l'importance de l'étude de marché à réaliser dans le cadre de la deuxième étape de la feuille de route pour appréhender le réel potentiel de la participation du secteur privé, en particulier dans l'optique de la reconstitution des ressources. Toujours dans l'optique de reconstitution des ressources, il faudrait que le Conseil réfléchisse à ce que pourraient recouvrir des contributions non financières du secteur privé (dans le domaine de la stratégie et du plaidoyer ou de l'expertise technique, par exemple).
- Plusieurs membres du Conseil insistent sur l'importance du principe du GPE selon lequel l'éducation est du ressort de l'État et en tant que bien public se doit d'être gratuite. Le GPE doit être vigilant et veiller à ce que la participation du secteur privé ne nuise pas à l'enseignement public ; les stratégies doivent clairement spécifier que ce sont les gouvernements qui sont les bénéficiaires des financements et non les écoles privées. D'autres membres notent qu'en réalité des millions d'enfants de nombreux pays sont instruits dans des écoles privées et que de nombreux gouvernements établissent des partenariats public-privé ; il incombe donc au GPE de prendre en considération l'intervention concrète du secteur privé en plus de son rôle de financeur. Le GPE pourrait réfléchir à la façon dont le processus de planification sectorielle prend ce point en compte afin de garantir la qualité et les apprentissages dans cette partie du système.
- Étant entendu que les enseignants sont un facteur déterminant de la qualité de l'éducation et de la résolution de la crise des apprentissages, le GPE devrait envisager l'élaboration d'une stratégie concernant les enseignants.
- S'agissant de l'alignement sur le Cadre de mobilisation et d'allocation des financements, il faudrait réaliser une étude de faisabilité portant sur la mise en concordance des stratégies du secteur privé et de collaboration avec le principe de partage des connaissances et des innovations (KIX) en considérant ces dernières comme des biens publics plutôt que comme des objets de financements ciblés. Par ailleurs, il faudrait clairement spécifier qui est en droit de présenter une requête de financement au titre du mécanisme KIX, comment celui-ci sera utilisé et quels seront les instruments de suivi et de responsabilisation.
- En réponse à une question portant sur le calendrier serré qui prévoit de disposer d'un argumentaire en faveur de l'investissement du secteur privé dès avril, le Secrétariat reconnaît qu'il s'agit véritablement d'un défi puisque les consultations sectorielles relatives à l'étude de marché ne sont pas encore engagées. De ce fait, si le lancement du dossier d'investissement global est envisagé pour avril, le détail de l'argumentaire sera plutôt disponible en juin.
- Le président du SPC précise que l'objectif de la feuille de route comprend à dessein une approche en plusieurs étapes focalisée sur l'élaboration d'une stratégie qui favorisera une large participation. Il remarque que la stratégie d'échange de connaissances et de bonnes pratiques constitue le fondement sur lequel construire la collaboration. Il reconnaît le défi que cela constitue pour le Conseil. Le président du SPC rappelle qu'il s'agit d'une stratégie de collaboration et de partenariat et non d'un mécanisme de financement pour le secteur privé ou les fondations.

2.6 Pour conclure, la Présidente du Conseil déclare que la décision recommandée fait l'objet d'un consensus.

Décision

2.7 Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2017/03-05— <u>Feuille de route sur la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la Feuille de route sur la collaboration entre le GPE et le secteur privé et les fondations, telle que présentée dans le document BOD/2017/03 DOC 08.
2. Entérine les objectifs et les étapes menant à l'élaboration de stratégies de collaboration avec le secteur privé et les fondations pendant l'année 2017.
3. Approuve l'intention de se concentrer sur les financements et activités de plaidoyer sur le plan mondial par le secteur privé en 2017, et d'explorer les possibilités de collaboration du secteur privé sur l'échelon national à partir de 2018.
4. Charge le Comité des stratégies et de l'impact d'assurer la gouvernance et la supervision consultative des deux stratégies.

3, DÉCISIONS RELATIVES AU CADRE DE MOBILISATION ET D'ALLOCATION DES FINANCEMENTS

3.1 La Présidente invite les membres du Conseil à examiner la formulation révisée des décisions relatives au Cadre de mobilisation et d'allocation des financements, aux critères d'admissibilité et à la Politique relative aux contributions et aux principes de sauvegarde selon les documents qui ont été distribués le matin même. Les révisions reflètent les discussions du Conseil en amont de la réunion ainsi que d'autres conversations avec les membres du Conseil.

3.2 Les coprésidents du groupe de travail sur le financement stratégique, Tony Barker et Sue Graves, membres suppléants du Conseil, informent le Conseil que les travaux se poursuivent et que des informations supplémentaires seront présentées à la réunion du Conseil de juin 2017. Ils remarquent en outre que le Cadre de mobilisation et d'allocation des financements doit être un cadre global comprenant un ensemble souple d'options de financement que les pays pourront envisager en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts.

Débat

3.3 Les principaux résultats des débats du Conseil sont les suivants :

- Le Conseil exprime sa vive satisfaction et félicite Sue Graves et Tony Baker, en tant que coprésidents du groupe de travail sur le financement stratégique, l'ensemble des membres du groupe, le Secrétariat et le cabinet Dalberg pour les efforts qu'ils déploient pour assurer un travail de haute qualité.
- La mise en œuvre du Cadre de mobilisation et d'allocation des financements doit tirer parti des forces collectives du partenariat tout en visant à maintenir les dépenses de fonctionnement du Secrétariat dans une fourchette de 5 à 7 % des dépenses totales. L'un des membres du Conseil demande expressément que le rapport sur les capacités du Secrétariat qui sera soumis au Conseil en juin mentionne les incidences du Fonds à effet de levier en termes de personnel.
- Le Comité de coordination doit superviser la progression de la mise en œuvre du Cadre, en particulier en ce qui concerne le travail du Secrétariat et des comités.

- Il faudrait que les activités KIX ciblent un nombre limité de pays en développement partenaires du GPE (PDP) et, dans cette optique, le Comité des finances et du risque devra établir une proposition en matière d'éligibilité, une méthode de détermination du plafond applicable aux requêtes des différents pays souhaitant bénéficier du Fonds à effet de levier, et une procédure de requête qui seront soumis au Conseil en juin 2017. Il est convenu qu'en principe les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure pourront en bénéficier, indépendamment de leur admissibilité à un ESPIG. La procédure de requête devra permettre un accès équitable et les perspectives de réussite devront être prises en compte dans le processus de sélection.
- Le Fonds à effet de levier devra viser une amélioration des capacités des PDP dans divers domaines thématiques clés et dans ses travaux d'approfondissement, le Secrétariat devra examiner les possibilités de renforcer le lien entre produits de promotion du savoir en « accès libre » et biens publics mondiaux d'une part et les systèmes éducatifs des PDP et leurs besoins de renforcement des capacités d'autre part. L'un des membres du Conseil formule la demande expresse que le Secrétariat s'attache à définir de manière plus appropriée la nature des produits de promotion du savoir « en accès libre », en tenant notamment compte des facteurs d'exclusivité.
- Tout en convenant des niveaux minimums recommandés pour le Fonds à effet de levier et les mécanismes KIX et ASA, le Conseil est aussi d'avis que davantage de fonds doivent être proposés dans le cadre de ces instruments si des ressources suffisantes sont disponibles, en fonction de critères de priorité qui devront être établis et approuvés. S'agissant des niveaux futurs du Fonds à effet de levier, les facteurs à prendre en compte seront notamment la précocité de l'intérêt et les progrès accomplis. S'agissant des activités KIX, le Conseil s'accorde sur un objectif de l'ordre de 5 à 6 % des dépenses totales. S'agissant des activités ASA, il est peu probable qu'un plafond supérieur à 100 millions de dollars soit nécessaire.
- Dans le cas où les ressources disponibles permettraient d'augmenter les financements via le Fonds à effet de levier, toute augmentation dépassant le niveau minimal convenu de 100 millions de dollars nécessiterait l'approbation du Conseil.
- Le Conseil salue le travail accompli sur la Politique relative aux contributions et aux principes de sauvegarde, qu'il adopte après y avoir apporté quelques modifications visant à renforcer la formulation de la décision et la politique. En particulier, il a été ajouté que la majorité des contributions qui alimentent actuellement le Fonds du GPE ne sont pas soumises à des restrictions et que cela ne devrait pas changer, et que le Conseil estime que priorité doit toujours être donnée aux cofinancements et aux financements alignés qui viennent soutenir les plans sectoriels de l'éducation en plus du Fonds du GPE.
- La mesure de sauvegarde 1 devra garantir que le Secrétariat consulte le Comité des finances et du risque pour les propositions de décisions relatives à des financements ciblés chaque fois qu'il décèle un possible risque de substitution, de dénaturation d'une mission ou d'influence indue, ainsi que pour les propositions qui ne sont pas claires. Dans son examen des contributions sous forme de financements ciblés, le Comité devra aussi évaluer l'efficacité des mesures de sauvegarde en matière de réduction des risques liés auxdits financements ciblés.
- La mesure de sauvegarde 3 devra garantir que toute contribution théoriquement allouée sur une base géographique ne dépasse pas la valeur des allocations existantes ou prévues.
- La mesure de sauvegarde 4 devra garantir que toute contribution théoriquement allouée sur une base thématique au titre du modèle d'allocation du GPE ne dépasse pas la valeur

des composantes de ce domaine thématique dans les financements déjà approuvés par le GPE. Le Conseil convient de préciser qu'aucun montant de contribution ne peut être ciblé tant thématiquement que géographiquement au-dessous du niveau régional. Le Secrétariat propose d'ajouter un exemple pour expliciter les conditions dans lesquelles la politique ne permet pas de ciblage thématique et géographique.

- Il est demandé qu'en cas de succès de la campagne de reconstitution des ressources, après les discussions qui suivront sur les priorités, le Comité des finances et du risque envisage de relever le niveau plancher des allocations maximales par pays en plus du niveau plafond.

3.4 Pour conclure, la Présidente déclare qu'un consensus est réuni sur la formulation révisée des décisions, modifications incluses.

Décisions

3.5 Le Conseil d'administration approuve les décisions suivantes :

BOD/2017/03-06–<u>Cadre de mobilisation et d'allocation de financements</u> : le Conseil d'administration :

1. Approuve le Cadre de mobilisation et d'allocation de financements tel qu'il est décrit dans le document BOD/2017/03 DOC 03 et modifié dans les documents BOD/2017/03-06, le Conseil étant conscient que la réalisation des ambitions du plan GPE 2020 exige une hausse sensible des financements intérieurs ainsi que des financements du GPE et autres financements internationaux, combinée à l'utilisation de mécanismes de prestation qui répondent aux besoins propres à chaque pays en développement partenaire à l'échelle tant mondiale que nationale.
2. Note qu'il est important de finaliser les détails opérationnels du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements afin que le cadre puisse être déployé dans les meilleurs délais après la campagne de reconstitution des ressources du GPE pour la période 2018-2020, et souligne que la mise en œuvre du Cadre doit viser à tirer parti des forces collectives du partenariat et à maintenir les dépenses de fonctionnement dans une fourchette de 5 à 7 % des dépenses totales.
3. Demande au Secrétariat, dans la prochaine mise à jour de la matrice de gestion des risques, de prendre en compte les risques associés à la finalisation et au déploiement du Cadre de mobilisation et d'allocation de financements.
4. Sachant que les éléments clés du Cadre de de mobilisation et d'allocation de financements font intervenir plusieurs comités, demande au Secrétariat de faire systématiquement le point du travail restant à accomplir en 2017, lors des audioconférences régulières du Comité de coordination, et prie le Comité de coordination de veiller à ce que le travail avance comme prévu et de donner des orientations au Secrétariat et aux comités sur toute question soulevée entre les réunions régulières du Conseil.

5. **Argumentaire en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation**. Compte tenu de l'objectif stratégique du plan GPE 2020 consistant à mobiliser des « financements plus abondants et de meilleure qualité » et la nécessité d'accroître et de mieux aligner les financements intérieurs et internationaux ainsi que les propres financements du GPE :

 a. Accepte que le GPE travaille avec les pays à la formulation d'un Argumentaire en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation à l'appui de plans sectoriels de l'éducation crédibles, comme indiqué dans le document BOD/2017/03 DOC 03 Annexe 1, et approuve la collaboration active du Secrétariat avec tous les partenaires concernés visant à renforcer la complémentarité et la coordination des financements, les cofinancements et les opérations à effet de levier pour mobiliser des ressources au profit des plans sectoriels de l'éducation. L'Argumentaire en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation s'inspirera du

cadre de financement et du plan de mise en œuvre des pays.

b. Note que la démarche de l'argumentaire en faveur des investissements 1) implique l'élargissement du rôle du GPE en vue a) de convertir les politiques et les plans sectoriels de l'éducation en possibilités d'investissement ; b) de rassembler les bailleurs de fonds intéressés pour faciliter la participation aux transactions au niveau des pays ; et c) d'utiliser les capacités et les ressources du GPE pour mobiliser des financements mieux structurés et/ou mieux harmonisés et alignés.

c. Note que cela nécessitera d'investir dans divers types de compétences et dans le renforcement de l'aide apportée aux pays, et demande au Secrétariat de formuler, en concertation avec les partenaires et comités concernés, une proposition expliquant comment il déploiera ces efforts de manière aussi efficiente et efficace que possible et d'en rendre compte au Conseil d'ici la fin 2017.

6. **Mobilisation de financements par effet de levier.** Conscient de la nécessité d'améliorer les perspectives en matière de cofinancements et de mobilisation de ressources supplémentaires par effet de levier et compte tenu de la possibilité de dégager un surcroît de ressources important en faveur de l'éducation dans le cadre de la reconstitution des ressources de l'IDA :

a. Demande au Secrétariat de collaborer avec les gouvernements et les partenaires à l'échelle nationale, notamment les agents partenaires, pour chercher le moyen d'accroître les cofinancements et les opérations à effet de levier et recenser les obstacles, tels que l'alignement des procédures d'examen de la qualité et le calendrier de soumission de requêtes de financement, qui entravent ce type d'approche.

b. Demande en outre au Secrétariat de rendre compte de ces activités au Comité des financements et performances sur une base semestrielle.

c. Décide de créer un Fonds à effet de levier (*Leverage Fund*), tel que décrit dans le document BOD/2017/03 DOC 3 - Annexe 1 et modifié dans les documents BOD/2017/03-06, à l'intention d'un nombre limité de pays partenaires du GPE. Les demandes d'accès au Fonds doivent :

 i. Satisfaire aux conditions du modèle de financement du GPE relatives au financement intérieur, aux données et à l'existence de plans sectoriels de l'éducation crédibles.

 ii. Démontrer la complémentarité des financements et l'existence de cofinancements provenant de sources extérieures à hauteur d'au moins trois dollars pour chaque dollar de financement apporté par le GPE.

 iii. Garantir que 30 % au moins des fonds du GPE sont régis par son mécanisme de financement basé sur les résultats.

d. Demande au Secrétariat d'élaborer une proposition que le Comité des finances et du risque puisse recommander au Conseil, en juin 2017, concernant les conditions à remplir pour avoir accès aux ressources du Fonds à effet de levier, ainsi qu'une méthodologie simplifiée pour définir le plafond applicable individuellement aux requêtes nationales de financement auprès du Fonds et une procédure de requête permettant aux pays éligibles de solliciter et de recevoir des ressources de ce Fonds.

e. Souligne que les pays retenus parmi ceux pouvant prétendre aux ressources du Fonds doivent être sélectionnés d'une manière qui garantit un accès équitable pour tous les pays et qui tient compte des chances de succès.

7. **S'agissant du développement et du renforcement des systèmes d'éducation :**

a. Approuve la démarche visant à accroître les efforts déployés par le GPE pour soutenir et renforcer le développement des systèmes d'éducation, comme indiqué dans le document BOD/2017/03 DOC 03 ainsi que dans le document BOD/2017/03 DOC 3 - Annexe 1, et

demande au Secrétariat et aux comités compétents d'accélérer l'avancement de ces activités avant la reconstitution des ressources.

b. Soulignent qu'il est essentiel d'assurer la bonne exécution du modèle de financement en prenant rapidement des mesures pour :

 i. Mieux faire respecter la nécessité de rendre compte des engagements pris au titre du financement intérieur. Le Conseil demande au Secrétariat, d'une part, d'élaborer une procédure de suivi des engagements concernant l'apport de ressources nationales qui ont été pris pour répondre aux conditions d'approbation d'une requête de financement pour la mise en œuvre d'un programme sectoriel de l'éducation (ESPIG), en vue de soumettre cette procédure à l'approbation du Comité des financements et performances, et d'autre part, de soumettre à l'approbation du Conseil une politique visant à prendre des mesures appropriées dans le cas où les engagements ne seraient pas respectés à la fin de 2017.

 ii. Veiller à ce que les plans de collecte et de traitement de données soient correctement financés. Le Conseil approuve la modification des conditions du modèle de financement de sorte que, dans le cas des pays déposant des requêtes de financement à partir de 2018 qui devront disposer d'un plan capable de combler leur déficit de données (s'agissant notamment des lacunes statistiques en matière d'acquis scolaires) et pour lesquels le financement nécessaire à l'exécution de ce plan dans les délais convenus n'est pas assuré au moment de la requête, les fonds de l'ESPIG devront couvrir le coût de la partie non financée du plan de collecte et de traitement des données.

 iii. Mieux définir les responsabilités et optimiser les démarches en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique notamment dans les États fragiles et touchés par un conflit, sachant que ce travail doit être intégré dans les tâches visées dans le document BOD/2016/12-19 pour faire réaliser une évaluation de l'efficience et de l'efficacité des Agents partenaires, des Agences de coordination et des groupes locaux des partenaires de l'éducation afin de réaliser les objectifs du plan GPE 2020.

 iv. Identifier et éliminer les obstacles qui réduisent les possibilités de cofinancements, notamment avec l'IDA, et activer les leviers existants et potentiels du GPE, tels que le soutien aux Argumentaires en faveur de l'investissement dans le secteur de l'éducation, pour encourager l'harmonisation des modalités de fourniture d'aide dans le secteur de l'éducation.

 v. Améliorer les instructions relatives à la part variable des financements grâce aux mesures suivantes : le renforcement des liens avec les stratégies de transformation dans le cadre des plans sectoriels de l'éducation ; une action ciblée visant à améliorer les indicateurs et les données de la tranche variable ; le renforcement des procédures d'examen de la qualité dans le cadre de la tranche variable ; l'élaboration d'outils et d'instructions au moyen du mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations en vue d'améliorer la réalisation des « objectifs à ambition renforcée » (*stretch targets*).

 vi. Accorder davantage d'attention à la résilience et à l'état de préparation s'agissant notamment des pays fragiles et touchés par un conflit conformément aux directives relatives aux financements ESPIG et aux financements pour la préparation d'un plan sectoriel de l'éducation (ESPDG), ainsi qu'à l'évaluation de plans sectoriels de l'éducation crédibles. Intégrer cette question aux travaux sur la conception du mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations et finaliser l'analyse de l'applicabilité des instruments de financement du risque au secteur de l'éducation à partir des travaux en cours.

 vii. Formuler des orientations visant à encourager et faciliter les initiatives de

financement régionales dans deux cas de figure : a) petits États insulaires et États sans littoral ; b) crises régionales, en vue de les faire approuver par le Comité des financements et performances à la fin 2017.

8. **S'agissant de l'échange de connaissances et d'innovations :**
 a. Approuve la mise en place d'un mécanisme de financement des échanges de connaissances et d'innovations. Ce mécanisme illustre la nécessité d'accélérer notre progression vers la réalisation des objectifs du plan GPE 2020 en renforçant et en exploitant les capacités de connaissance et d'innovation des membres du GPE, amplifiées par les partenariats catalyseurs établis avec des partenaires non traditionnels et renforcées par les échanges dynamiques qui se poursuivent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Partenariat mondial pour développer des biens publics mondiaux.
 b. Demande au Secrétariat de commander la conception d'un mécanisme d'échange de connaissances et d'innovations destiné à faire progresser le savoir, l'innovation et l'échange de bonnes pratiques dans l'ensemble du Partenariat mondial, comme cela est envisagé dans le document BOD/2017/03 DOC 3 - Annexe 1. Le Comité des stratégies et de l'impact supervisera le processus de conception en 2017 en vue de soumettre le projet à l'approbation du Conseil en décembre 2017. La conception du mécanisme devra prendre en compte les éléments suivants :
 i. Le mécanisme doit être financé à la fois par des contributions non soumises à des restrictions et par des contributions ciblées.
 ii. Il doit être axé sur les activités, les biens publics et les échanges entre pairs à l'échelle mondiale et régionale, sachant que ce sont les processus des plans sectoriels de l'éducation et des financements intérieurs ou les processus des financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation qui soutiennent le mieux les efforts déployés à l'échelle nationale en matière de connaissances et d'innovation.
 iii. Il doit être conçu de manière à attirer des acteurs non traditionnels vers les activités du GPE, notamment le secteur privé. Les partenariats établis avec le secteur privé devront être conformes à la stratégie de collaboration avec le secteur privé.
 iv. Il doit être conçu de manière à éviter toute fragmentation et en prêtant dûment attention à la nécessité de limiter les coûts de transaction, notamment en maintenant les dépenses de fonctionnement connexes du Secrétariat dans une fourchette de 5 à 7 %.
 v. Il doit être conçu de manière à permettre l'application de modalités d'exécution mixtes en fonction du thème abordé ou de telle ou telle question particulière de politiques publiques.
 vi. Il doit permettre d'améliorer les capacités des pays en développement partenaires dans divers domaines thématiques clés. Dans son travail de mise au point, le Secrétariat devrait étudier les moyens de renforcer le lien entre, d'une part, les produits de savoir librement accessibles et les biens publics mondiaux, et d'autre part, les systèmes éducatifs des pays en développement partenaires et les besoins de renforcement de leurs capacités.

9. **S'agissant des activités de plaidoyer et de responsabilité sociale :**
 a. Approuve la mise en place d'un mécanisme de financement des activités de plaidoyer et de responsabilité sociale.
 b. Conscient de la nécessité de soutenir les activités menées pour réaliser les objectifs 2, 4 et 5 du plan GPE 2020 en promouvant les efforts de responsabilisation, de transparence et de mobilisation sociale parmi tous les membres du Partenariat mondial, demande au Secrétariat de commander la conception d'un mécanisme de plaidoyer et de responsabilité

sociale, comme cela est envisagé dans le document BOD/2017/03 DOC 3 - Annexe 1. Le Comité des stratégies et de l'impact supervisera le processus de conception en 2017 en vue de soumettre le projet à l'approbation du Conseil en décembre 2017. La conception du mécanisme devra prendre en compte les éléments suivants :

i. Au niveau national, le programme succédera au programme « Fonds de la société civile pour l'éducation III », mais cherchera aussi à diversifier les partenaires et à intégrer de nouveaux domaines d'activité, y compris les avis émis par les citoyens et les méthodes participatives visant à aider les institutions du secteur public à relever les défis auxquelles elles sont confrontées en matière de politiques, de stratégies et de mise en œuvre.

ii. À l'échelle mondiale, le programme rassemblera des groupes d'acteurs qui n'auraient peut-être pas l'occasion de se rencontrer autrement dans la sphère éducative et inclura d'autres intervenants issus de secteurs différents pour collaborer à des activités mondiales et internationales ayant un rapport avec les travaux du GPE à l'échelle des pays, en particulier dans le domaine de l'efficacité de l'aide, du financement et des synergies intersectorielles.

iii. Il doit être financé à la fois par des contributions non soumises à des restrictions et par des contributions ciblées.

iv. Il doit être conçu de manière à éviter toute fragmentation et en prêtant dûment attention à la nécessité de limiter les coûts de transaction, notamment en maintenant les dépenses de fonctionnement connexes du Secrétariat dans une fourchette de 5 à 7 %.

BOD/2017/03-07—<u>Éligibilité et Allocation :</u> Le Conseil d'administration :

1. Conscient de l'engagement pris au titre du GPE 2020 d'assurer que les financements continuent de cibler en priorité les pays à revenu faible ou à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, en particulier ceux qui comptent un nombre élevé d'enfants déscolarisés, présentent de fortes disparités entre filles et garçons, ainsi que ceux touchés par une crise ou en situation de fragilité, approuve l'admissibilité des pays figurant dans le tableau ci-après à des financements du GPE pour la période 2018-2020 :

CATÉGORIE	ESDPG	Échange de connaissances et d'innovations	Plaidoyer et responsabilité sociale	ESPIG[1]	Fonds à effet de levier
Pays à faible revenu (30) Afghanistan, Bénin, Burkina Faso, Burundi, , Tchad, Comores, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Tanzanie, Togo, Zimbabwe	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**Éligibilité à déterminer avant juin 2017 de façon à inclure les pays admis à recevoir des ESPIG et les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) qui ne sont pas automatiquement admis à en bénéficier.**
Petits États insulaires en développement et États en développement sans littoral (18) Bhoutan, Cap-Vert, Dominique, Grenade, Guyana, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Maldives, Micronésie, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sainte- Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Timor-Leste, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) vulnérables (19) – RNB par habitant inférieur à 2 000 dollars É.-U. et taux d'achèvement du premier cycle du secondaire inférieur à 90 % OU États fragiles ou touchés par un conflit dont le RNB par habitant est inférieur à 3 000 dollars É.-U. et le taux d'achèvement du premier cycle du secondaire est inférieur à 90 % Bangladesh, Cambodge, Cameroun, Côte d'Ivoire, Djibouti, Ghana, Kenya, Lesotho, Mauritanie, Myanmar, Nicaragua, Nigéria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, RDP lao, Soudan, Syrie, Yémen, Zambie	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**OUI**	
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) (22) Moldova, République du Congo, Honduras, Swaziland, Guatemala, République kirghize, Tadjikistan, Viet Nam, Ouzbékistan, Ukraine, Bolivie, Sri Lanka, Mongolie, Arménie, Maroc, Égypte (République arabe d'), Cisjordanie et Gaza, Indonésie, Philippines, El Salvador, Tunisie, Inde[2]	**OUI**	**OUI**	**OUI**	**NON**	

[1] Également admis à recevoir des financements pour la préparation de programmes visant à concevoir un programme ESPIG.

[2] Exclue de la liste des pays admis à recevoir des ESPIG en raison de la taille de l'économie nationale (plus de 1 000 milliards de dollars).

2. Approuve la formule d'allocation basée sur les besoins ci-après

$$NeedsIndex = \frac{PrimAgePop \times (1 - PCR) + LSecAgePop \times (1 - LSCR)}{\sqrt{GDPperCapita(PPP)}} + 15\%\ FCAC\ Adjustment$$

ainsi que décrite à l'annexe 1 du document portant la cote BOD/2017/03 DOC 04 pour le calcul de la part des ressources disponibles auxquelles peuvent prétendre les pays admis à recevoir une allocation maximale par pays au titre d'un ESPIG, sous réserve des dispositions suivantes :

 a. Le montant plafond de 100 millions de dollars s'applique aux allocations maximales par pays pour les ESPIG, sauf si, sur recommandation du Comité des finances et du risque, le Conseil détermine que le niveau de ressources disponibles pour les allocations est suffisamment élevé pour que le montant plafond soit relevé sans ramener, pour le reste des pays éligibles, les allocations existantes au-dessous des seuils définis dans le scénario numéro 1 de l'annexe 1 du document portant la cote BOD/2017/03 DOC 04.
 b. L'allocation maximale par pays des petits États insulaires en développement et des États en développement sans littoral dont l'allocation maximale par pays est calculée en employant la méthode d'allocation de moins de 1,3 million de dollars est rehaussée à ce niveau.
 c. L'allocation de tous les autres pays éligibles dont l'allocation maximale par pays est calculée en employant la méthode d'allocation de moins de 5 millions de dollars est rehaussée à ce niveau.

3. Conformément au principe d'intégralité du Cadre pour la mobilisation de ressources et le financement, le Conseil détermine qu'un montant minimum de ressources soit alloué à la mise en œuvre du Fonds à effet de levier et au renforcement des mécanismes d'allocation des financements décrits ci-dessous :

 - Fonds à effet de levier – 100 millions de dollars
 - Échange de connaissances et d'innovations – 60 millions de dollars
 - Plaidoyer et responsabilité sociale – 60 millions de dollars

 Le Conseil note que ces montants sont des montants minimums et peuvent être augmentés en cas de ressources disponibles, et sur la base de critères de hiérarchisation qui doivent être définis. À titre d'orientation pour la croissance potentielle du Fonds à effet de levier, le Conseil note que la taille du Fonds devrait être déterminée en fonction de facteurs tels que, notamment, l'intérêt qu'il suscite et les progrès réalisés. Pour l'échange de connaissances et d'innovations, l'objectif devrait être d'atteindre environ 5 à 6 % des dépenses totales. Pour le plaidoyer et la responsabilité sociale, les financements requis ne devraient pas dépasser 100 millions de dollars. Sous réserve des dispositions de la Politique relative aux contributions et aux principes de sauvegarde, il est en outre noté que les financements du Fonds du GPE peuvent provenir de sources non restreintes et de financements ciblés.

4. Le Conseil d'administration demande au Secrétariat de formuler des options qui seront examinées par le Comité des finances et du risque, ainsi qu'une recommandation sur des critères de hiérarchisation qui sera soumise au Conseil au cas où les ressources sont soit insuffisantes pour financer le Cadre de mobilisation et d'allocation des financements dans les limites du niveau de ressources minimum envisagé dans le scénario numéro 1 de l'annexe au document BOD/2017/03 DOC 04 soit supérieures au niveau de ressources minimum.

BOD/2017/03-08–<u>Politique relative aux contributions et aux principes de sauvegarde</u>: Le Conseil d'administration :

1. Endosse la proposition de Politique relative aux contributions et aux principes de sauvegarde telle que présentée à l'annexe 1 du document portant la cote BOD/2017/03 DOC 05 Rev. 1, en notant que :
 a. La majorité des contributions au Fonds du GPE étaient jusqu'ici des contributions non soumises à restrictions et devraient le rester.
 b. Le cofinancement et l'alignement des financements à l'appui des plans sectoriels de l'éducation non financés par le Fonds du GPE resteront la priorité.
2. Demande au Secrétariat de dresser une liste de thèmes et de domaines thématiques pour lesquels des financements ciblés seront acceptés, en vue de leur approbation par le Comité des stratégies et de l'impact et par le Comité des finances et du risque. Cette liste devrait être guidée par le GPE 2020 et les domaines thématiques devant être inclus dans la stratégie pour l'échange de connaissances et d'innovations et précédemment identifiés dans la Stratégie du GPE pour l'échange de connaissances et de bonnes pratiques.

4. DIVERS

4.1 ***Présidents et membres des Comités :*** la Présidente du Conseil demande que soient approuvées les propositions relatives aux nouvelles nominations des présidents et des membres des Comités telles qu'exposées dans le document BOD/2017/03 DOC 09 Rev. 1.

Décisions

4.2 Le Conseil d'administration approuve les décisions suivantes :

BOD/2017/03-09–<u>Présidents de comité pour la période du 1er mars 2017 au 31 décembre 2018</u> : Le Conseil d'administration :

1. Approuve la nomination de Mme Anne Charlotte Dommartin, administratrice générale, Sous-direction du développement humain, ministère des Affaires étrangères (France), groupe constitutif des pays donateurs, au poste de présidente du Comité des finances et du risque.
2. Approuve la nomination de Mme Sally Gear, responsable de l'éducation professionnelle, ministère du Développement international, Royaume-Uni, groupe constitutif des pays donateurs, au poste de présidente du Comité des financements et performances.
3. Approuve la nomination de M. Nesmy Manigat, conseiller spécial en éducation, Bureau du premier ministre (Haïti), groupe constitutif des pays en développement partenaires, au poste de président du Comité de la gouvernance et de l'éthique.
4. Approuve la nomination de Mme Randa Grob-Zakhary, responsable générale de l'éducation, Porticus, groupe constitutif des entreprises/fondations privées et de la société civile, au poste de présidente du Comité des stratégies et de l'impact.

BOD/2017/03-10–<u>Membres du Comité des finances et du risque pour la période du 1er mars 2017 au 31 décembre 2018</u> : Le Conseil d'administration approuve la nomination des personnes mentionnées à l'annexe 1 du document BOD/2017/03 DOC 09 Rev. 1.

BOD/2017/03-11–<u>Membres du Comité de la gouvernance et de l'éthique pour la période du 1er mars 2017 au 31 décembre 2018</u> : Le Conseil d'administration approuve la nomination des personnes mentionnées à l'annexe 1 du document BOD/2017/03 DOC 09 Rev. 1.

BOD/2017/03-12–<u>Membres du Comité des financements et performances pour la période du 1er mars 2017 au 31 décembre 2018</u> : Le Conseil d'administration approuve la nomination des personnes mentionnées à l'annexe 1 du document BOD/2017/03 DOC 09 Rev. 1.

BOD/2017/03-13–<u>Membres du Comité des stratégies et de l'impact pour la période du 1er mars 2017 au 31 décembre 2018</u> : Le Conseil d'administration approuve la nomination des personnes mentionnées à l'annexe 1 du document BOD/2017/03 DOC 09 Rev. 1.

Point sur la reconstitution des ressources

4.3 La Présidente du Conseil fait le point sur la campagne de reconstitution des ressources. L'argumentaire en faveur de l'investissement sera lancé en avril au moment des réunions de printemps de la Banque mondiale. Ce sera l'occasion d'annoncer d'importants appuis politiques à l'effort de reconstitution des ressources, tant de la part de pays donateurs que de pays en développement, avec la participation de Gordon Brown en tant que soutien actif. La campagne s'achèvera à la fin de l'année 2017 ou au début de l'année 2018 au plus tard. S'agissant des objectifs de reconstitution des ressources, une fourchette assortie d'impacts différents selon les niveaux visés sera proposée et pourra être utilisée dans l'argumentaire.

La ville hôte et la date précise de l'événement de clôture de la campagne seront annoncées dans les prochains mois. Pour le moment, l'accent est mis sur la réunion d'une coalition politique de soutien : une ou plusieurs possibilités de ville hôte s'en dégageront logiquement.

La Présidente exprime sa gratitude pour le travail de la société civile à l'appui d'une importante campagne de financement de l'éducation incluant la reconstitution des ressources du GPE.

La Présidente signale qu'elle a récemment fait un séjour au Malawi en compagnie de Rihanna, Ambassadrice mondiale du GPE, qui s'implique beaucoup dans ce rôle et soutient les efforts de collecte de fonds du GPE. Elle rappelle que Rihanna a récemment été nommée « personnalité humanitaire de l'année » par l'Université Harvard et note que cette distinction a eu d'incroyables répercussions pour le GPE dans les médias sociaux.

4.4 ***Prochaines réunions du Conseil***

5-7 juin, séminaire de réflexion et réunion du Conseil à Ottawa (Canada)

La Présidente du Conseil lève la séance à 17 h. 50.

ANNEXE 1 : LISTE DES PARTICIPANTS

Nom et prénom	Fonction	Organisation	Pays	Groupe constitutif
Présidence, Membres titulaires et suppléants du Conseil d'administration				
Gillard, Julia	Présidente du Conseil	Partenariat mondial pour l'éducation	Australie	-
Nkaada, Daniel	Commissaire à l'éducation de base	Ministère de l'Éducation	Ouganda	Afrique 1 - Membre titulaire
Wanchinga, Dennis	Ministre du cabinet	Ministère de l'Éducation générale	Zambie	Afrique 1 - Membre suppléant
Francis, Biney	Inspecteur général	MENET	Côte d'Ivoire	Afrique 2 – Membre suppléant remplaçant un membre titulaire
Ahmat, Youssouf Tahir	Directeur général	Ministère de l'Éducation	Tchad	Afrique 2 - Membre suppléant remplaçant un membre titulaire
Werner, George	Ministre	Ministère de l'Éducation	Libéria	Afrique 3 - Membre suppléant
Cheru, Eshetu	Directeur	Ministère de l'Éducation	Éthiopie	Afrique 3 - Membre suppléant remplaçant un membre titulaire
Bouapao, Lytou	Vice-Ministre	Ministère de l'Éducation	RDP lao	Asie et Pacifique - Membre titulaire
Bakhsh, Malik	Secrétaire additionnel	Ministère de l'Éducation	Pakistan	Asie et Pacifique - Membre suppléant
Shinwari, Ibrahim	Vice-Ministre - Ministère de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale - Membre suppléant remplaçant un membre titulaire
Mirboboev, Rahmatullo	Premier Vice-Ministre	Ministère de l'Éducation et des Sciences	Tadjikistan	Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale - Membre suppléant remplaçant un membre titulaire
Sanchez, Sandra	Vice-Ministre de l'Éducation	Ministère de l'Éducation	Honduras	Amérique latine et Caraïbes - Membre titulaire
Manigat, Nesmy	Président du GERF	Ministère de l'Éducation	Haïti	Amérique latine et Caraïbes - Membre suppléant et président du GERF
Nicod, Chantal	Cheffe de la Division Afrique de l'Ouest et Éducation	DDC	Suisse	Bailleur 1 - Membre titulaire
Paradis, Anne-Françoise	Conseillère en éducation	Ministère des Affaires étrangères	Belgique	Bailleur 1 - Membre suppléant
Nathalia Feinberg	Chef de département/ Ambassadrice, Politiques de développement et de la coopération mondiale	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Bailleur 2 - Membre titulaire
Alffram, Rebecka	Chef par intérim du service de développement social à l'échelle mondiale	ASDI, Suède	Suède	Bailleur 2 - Membre suppléant
Herbert, Alicia	Chef du département de la jeunesse et de l'éducation	Département de développement international	Royaume-Uni	Bailleur 3 - Membre titulaire

Nom et prénom	Fonction	Organisation	Pays	Groupe constitutif
Smyth, Nancy	Directrice générale du développement social	Affaires mondiales Canada	Canada	Bailleur 3 - Membre suppléant
Seim, Olav	Directeur des politiques du secteur de l'éducation	NORAD	Norvège	Bailleur 4 - Membre titulaire
Empey, Patrick	Chef d'équipe Politique - développement humain	Département des Affaires étrangères et du commerce	Irlande	Bailleur 4 - Membre suppléant
Rudischhauser, Klaus	Directeur général adjoint	Commission européenne - DG DEVCO	Belgique	Bailleur 5 - Membre titulaire
Lindenthal, Roland	Chef de division	BMZ	Allemagne	Bailleur 5 - Membre suppléant
North, Charles	Administrateur adjoint par intérim, Bureau pour la croissance économique, l'éducation et l'environnement	USAID	États-Unis	Bailleur 6 - Membre titulaire
Graves, Sue	Directrice des Fonds pour la santé et l'éducation	Département des Affaires étrangères et du commerce	Australie	Bailleur 6 - Membre suppléant
Archer, David	Chef des programmes	ActionAid	Royaume-Uni	Société civile 1 - Membre titulaire
Baker, Tony	Directeur associé pour l'éducation mondiale	Fonds éducatif RESULTS	États-Unis	Société civile 1 - Membre suppléant
Mbow, Cheikh	Coordonnateur national	COSYDEP	Sénégal	Société civile 2 - Membre titulaire
Zehra, Kaneez	Coordonnateur national	Société pour l'accès à une éducation de qualité	Pakistan	Société civile 2 - Membre suppléant
Sakho, Marieme	Syndicaliste	Sypros	Sénégal	Société civile 3 - Membre titulaire
Edwards, David	Secrétaire général adjoint	Éducation Internationale	Belgique	Société civile 3 - Membre suppléant
Ntekim, Maniza	Responsable de programme senior	Open Society Foundations	Royaume-Uni	Entreprises et fondations privées - Membre suppléant remplaçant un membre titulaire
Gardiner, Amanda	VP, Développement durable et innovation sociale	Pearson	États-Unis	Entreprises et fondations privées - Membre suppléant
Naidoo, Jordan	Directeur de la division Soutien et coordination de l'éducation	UNESCO	France	Organismes multilatéraux 1 - Membre suppléant remplaçant un membre titulaire
Law, Preeta	Directrice adjointe de la division Protection internationale	HCR	Suisse	Organismes multilatéraux 1 - Membre suppléant remplaçant un membre titulaire
Abdi, Omar	Directeur général adjoint	UNICEF	États-Unis	Organismes multilatéraux 2 - Membre titulaire
Bourne, Jo	Directrice associée pour l'éducation	UNICEF	États-Unis	Organismes multilatéraux 2 -

Nom et prénom	Fonction	Organisation	Pays	Groupe constitutif
				Membre suppléant
Benveniste, Luis	Chef de service aux Pôles mondiaux d'expertise	Groupe de la Banque mondiale	États-Unis	Organismes multilatéraux 3 - Membre suppléant
Présidents de Comités, observateurs, intervenants et personnel du Secrétariat				
Nhan-O'Reilly, Joseph	Chef des politiques de l'éducation	Save the Children	Royaume-Uni	Président du Comité des stratégies et des politiques
Boe, Kira	Conseillère senior plaidoyer pour l'éducation	Oxfam IBIS	Danemark	Groupe constitutif OSC - OSC 1
Bous, Katie	Conseiller sur les politiques - Éducation et santé	Oxfam International	États-Unis	Groupe constitutif OSC - OSC 1
Giannecchini, Laura	Coordinatrice régionale IDC/FSCE CAL	Campagne latino-américaine pour le droit à l'éducation	Brésil	Groupe constitutif OSC - OSC 1
Lechleiter, Milagros	Associé Éducation mondiale	Fonds éducatif RESULTS (OSC1)	États-Unis	Groupe constitutif OSC - OSC 1
Wajega, Juliet	Secrétaire général adjoint	Syndicat national des enseignants ougandais (UNATU)	Ouganda	Groupe constitutif OSC - OSC 3
Mutale, Lancelot	Responsable en chef de la planification	Ministère de L'Éducation générale	Zambie	Groupe constitutif PDP - Afrique 1
Razafindralambo, Prisca	Point focal	Ministère de l'Éducation nationale	Madagascar	Groupe constitutif PDP - Afrique 2
Baysah, David	Responsable de programme senior et conseiller technique	Ministère de l'Éducation	Libéria	Groupe constitutif PDP - Afrique 3
Kitignavong, Khampaseuth	Représentant du Gouvernement	Ministère de l'Éducation et des Sports	RDP lao	Groupe constitutif PDP – Asie et Pacifique
Ahmadi, Farooq	Coordonnateur de programme GPE par intérim	Ministère de l'Éducation	Afghanistan	Groupe constitutif PDP - EEMECA
Zarifzoda, Parviz	Assistant du Coordonnateur de projet	Ministère de l'Éducation et des Science	Tadjikistan	Groupe constitutif PDP - EEMECA
Pompilus, Antoine Guy	Directeur de la Formation et du Perfectionnement	Ministère de l'Éducation	Haïti	Groupe constitutif PDP - ALC
Brüning, Marie	Responsable du programme éducatif	DDC	Suisse	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 1
De Ceuster, Jan	Coordonnateur Éducation, formation et emploi	Agence belge de développement - CTB	Belgique	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 1
Nielsen, Nicolai	Conseiller en chef	Ministère des Affaires étrangères	Danemark	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 2
French, Anna	Chef de l'équipe des politiques éducatives	Département du développement international	Royaume-Uni	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 3
Oliver, Jessica	Analyste	Affaires mondiales	Canada	Groupe constitutif Pays

Nom et prénom	Fonction	Organisation	Pays	Groupe constitutif
		Canada		donateurs - Bailleur 3
Dansie, Grant	Conseiller en éducation	NORAD	Norvège	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 4
Magni, Loredana	Expert senior en développement	Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale	Italie	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 5
Svihlik, Jan	Conseiller en éducation	GIZ	Allemagne	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 5
Mettille, Jeff	Conseiller	USAID	États-Unis	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 6
Rodriguez-Perez, Evelyn	Directeur du Bureau de l'éducation	Agence américaine pour le développement international	États-Unis	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 6
Roxburgh, Rose	Directrice assistante, Fonds pour la santé et l'éducation	Département des affaires étrangères et du commerce	Australie	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 6
Yamaguchi, Hiroomi	Deuxième secrétaire	Ambassade du Japon	Japon	Groupe constitutif Pays donateurs - Bailleur 6
Albright, Alice	Directrice générale	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Bernard, Jean-Marc	Directeur technique adjoint	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Dantzer, Ruth	Responsable de l'équipe de gouvernance	Secrétariat du GPE	Canada	Secrétariat du GPE
Goudiaby, Gisele	Coordinatrice des événements	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Henfry, Sally-Anne	Chef adjointe de cabinet et conseillère de la présidente du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Mundy, Karen	Directrice technique	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Power, Padraig	Directeur des finances et des opérations	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Van Dyke, Johanna	Chargée des opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Wagshal, Julie	Assistante de programme	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Wane, Michaelle	Assistante senior, Opérations du Conseil	Secrétariat du GPE	États-Unis	Secrétariat du GPE
Sheehy, Ita	Conseiller senior en éducation	HCR	Danemark	Groupe constitutif Organismes multilatéraux 1
Nippita, Nalinee	Conseiller senior	UNICEF	États-Unis	Groupe constitutif Organismes multilatéraux 2
Rafique, Atif	Spécialiste de l'éducation	UNICEF	États-Unis	Groupe constitutif Organismes multilatéraux 2
Steckhan, Uwe	Chargé des partenariats publics	UNICEF	États-Unis	Groupe constitutif Organismes multilatéraux 2
Cherevatova, Natalia	Responsable des opérations	Banque mondiale	États-Unis	Groupe constitutif Organismes multilatéraux 3

Nom et prénom	Fonction	Organisation	Pays	Groupe constitutif
Hervey, Sabrina	Spécialiste de l'éducation senior	Fondation L'éducation avant tout - Educate A Child	Qatar	Observateur
Naganuma, Mari	Responsable de programme	Agence japonaise de coopération internationale	Japon	Observateur
Sumerfield, Douglas	Responsable des opérations senior	Banque mondiale	États-Unis	Groupe constitutif Organismes multilatéraux 3
Travis, Emily	Conseillère senior, ECW (en détachement du DFID)	DFID/UNICEF	États-Unis	Observateur
Chau, Veronica	Partenaire	Dalberg Global Development Advisors	États-Unis	Intervenant
Isa-Odidi, Layusa	Gestionnaire de projet senior	Dalberg Global Development Advisors	États-Unis	Intervenant
Snyders, Greg	Partenaire	Dalberg Global Development Advisors	États-Unis	Intervenant
Konita, Naohisa	Responsable des opérations senior	Banque mondiale	États-Unis	Administrateur fiduciaire

ANNEXE 2

PROJET DE BUDGET DES ADMINISTRATEURS FIDUCIAIRES DU PARTENARIAT GLOBAL POUR L'ÉDUCATION DU 1er JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018 ET MISE À JOUR DES BUDGETS APPROUVÉS DU 1er JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017.

Pour décision

1. OBJET

Le présent document sollicite l'approbation par le Conseil d'administration du montant estimé des frais administratifs encourus par la Banque mondiale dans le cadre de ses activités d'Administrateur fiduciaire du Fonds du Partenariat global pour l'éducation (le « Fonds du GPE ») du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018 et fournit au Conseil d'administration une mise à jour du montant estimé des frais administratifs du 1er juillet 2016 au 30 juin 2017.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

L'Administrateur fiduciaire sollicite du Conseil d'administration son approbation de la décision ci-dessous :

BOD/2017/06-XX — Budget de l'administrateur fiduciaire du fonds du Partenariat global pour l'éducation: Le Conseil d'administration approuve le montant estimé des frais administratifs de 441 000 dollars pour services fiduciaires rendus du 1er juillet 2017 au 30 juin 2018.

3. CONTEXTE

3.1 Selon le document relatif à la gouvernance du Fonds du GPE, l'Administrateur fiduciaire est tenu de présenter une fois par an son projet de budget au Conseil d'administration pour approbation.

3.2 De même que pour tous les Fonds d'intermédiation financière (« FIF ») dont la Banque mondiale est l'Administrateur fiduciaire, les coûts et les frais associés aux services rendus à ce titre sont remboursés selon la modalité de recouvrement intégral des coûts.

4. BUDGETS DE L'ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE DU 1ER JUILLET 2016 AU 30 JUIN 2017

4.1 Le tableau ci-dessous présente en détail le budget approuvé pour l'exercice financier 2017,[3] ainsi que son exécution.

4.2 La différence entre les frais réels pour 2017 et le budget est due au solde du Fonds du GPE, qui est inférieur aux prévisions.

5. BUDGET DE L'ADMINISTRATEUR FIDUCIAIRE DU 1ER JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018

5.1 Le tableau ci-dessous présente le projet de budget pour services rendus par l'Administrateur fiduciaire par rapport au budget et aux frais réels pour l'exercice financier 2018.

5.2 Le budget pour l'exercice financier 2018 est supérieur de 10.5 % au budget effectif pour l'exercice financier 2017. La gestion financière et de programme attendue, les frais de gestion de l'investissement, la comptabilité et les rapports sont estimés à être plus élevés.

Tableau 1 : Budget requis pour Services rendus par l'Administrateur fiduciaire (en USD)

Services rendus par l'Administrateur fiduciaire	Budget Exercice 2017	Réel Exercice 2017	Montant estimé Exercice 2018
Gestion financière et programmatique	204 000	176 000	205 000
Gestion des placements	90 000	144 000	127 000
Comptabilité et présentation des rapports	26 000	26 000	30 000
Services juridiques	79 000	79 000	79 000
TOTAL	**399 000**	**395 000**	**441 000**

5.3 Le budget comprend les composantes ci-dessous :

i. **Gestion financière et programmatique :** Les coûts sont calculés sur la base du temps du personnel et des frais y afférents requis pour la gestion et l'exécution des transactions financières, y compris la réception et le traitement des contributions provenant des bailleurs,

[3] BOD/201606 - Réunion du Conseil d'administration – Oslo, Norvège – 14-15 juin 2016

l'enregistrement des allocations et des obligations, la réalisation de transferts en espèces aux entités de gestion et de supervision et la résolution de problèmes financiers ou relatifs aux transactions avec ces interlocuteurs. Ce montant estimé comprend également les frais de déplacement d'un fonctionnaire de la Banque mondiale pour se rendre aux réunions du Conseil d'administration du Fonds du GPE, l'élaboration du budget, ainsi que la coordination avec le Secrétariat et les entités de supervision et de gestion pour la mise au point et la mise en œuvre des procédures opérationnelles relatives aux transactions financières.

ii. **Gestions de placements :** Les frais de gestion des placements sont calculés sur la base d'un forfait de 3,5 points de base sur le solde moyen annuel du portefeuille qui, en ce qui concerne le Fonds du GPE, s'élève à 321.7 000 000 dollars au 31 mars 2017.

Comptabilité et rapports : les coûts sont basés sur la gestion du modèle comptable du Fonds GPE, y compris la maintenance des dossiers et des comptes appropriés pour identifier les contributions et autres reçus, ainsi que les passifs du Fonds GPE envers les agents de subvention.

iii. **Comptabilité et présentation des rapports :** Les frais sont calculés sur la base de la gestion du modèle comptable du Fonds du GPE, y compris la tenue des dossiers et des comptes requis afin d'identifier les contributions et autres justificatifs, ainsi que les obligations du Fonds du GPE vis-à-vis des agents partenaires.

iv. **Services juridiques :** Les coûts sont calculés en fonction du temps du personnel requis pour rédiger et mettre au point les Accords/Ententes de contribution avec les intéressés, ainsi que les Accords sur les procédures financières conclus avec les entités de gestion et de supervision. Les coûts comprennent également le temps de personnel nécessaire pour la formulation des avis juridiques, la révision de la documentation financière, et l'élaboration, le cas échéant, de nouveaux documents juridiques. Ce montant estimé comprend également les frais de déplacement d'un fonctionnaire de la Banque mondiale pour se rendre aux réunions du Conseil d'administration du GPE.